

**SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 Septembre 2024 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres  
en date du 2 septembre 2024*

**Présidence** : Le maire, Vincent STRICH

**Membres présents** : Mmes & MM. Sophie DIENER ; Pierre MALATRE ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER ; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER.

**Membres absents excusés** : Mmes Isabelle ALLOUCHE et Laetitia NASTASI et MM. Christian ENTZ et Germain JUNG.

**Secrétaire de séance** : Mme Géraldine SCHURDER

*Début de séance : 19h38*

0-0-0-0-0-0-0-0

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal pour cette première séance de rentrée.

**PROCURATIONS**

Mme Isabelle ALLOUCHE donne pouvoir à M. Jérôme PRUVOT ;  
M. Christian ENTZ donne pouvoir à Mme Géraldine SCHURDER ;  
Pour les représenter au Conseil municipal du 9 septembre 2024 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

**1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance**

Le Conseil municipal nomme Mme Géraldine SCHURDER en qualité de secrétaire pour cette séance.  
Avis favorable à l'unanimité

**2/ ACCEPTATION du dernier P.V.**

Après [GS1] la transmission du PV de la séance du 7 juillet 2024, aucune remarque n'est formulée.  
Le PV est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

**3/ Résultat de l'appel d'offres pour l'extension du réseau de chauffage vers l'église ;  
acceptation des offres**

Concernant ce programme de travaux, nous avons procédé à un appel d'offres par un marché à procédure adaptée (MAPA) comprenant 4 lots. L'analyse des offres a été effectuée par le BET SCHLIENGER.

La notification est évaluée par un pourcentage de 40 % pour le prix des prestations et par un pourcentage de 60 % pour la valeur technique de l'offre.

Les entreprises qui ont soumissionné pour **LE LOT N° 1 -DÉMANTÈLEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE CVC- (Base 9 100.00 € HT) :**

	Montant € H.T.	Classement
FB DEMOLITION	6 060.00	1
GAIAL	10 950.00	2

Les entreprises qui ont soumissionné pour LE LOT N° 2 -RÉSEAU DE CHALEUR- (Base **172 867.13 € HT**) :

	Montant € H.T.	Classement
TP3F	172 087.62	1
SOGEA BTP	219 970.50	2

Les entreprises qui ont soumissionné pour LE LOT N° 3 -CHAUFFAGE BÂTIMENTS- (Base **59 859.00 € HT**) :

	Montant € H.T.	Classement
MULLER CLIM	58 973.22	1

Les entreprises qui ont soumissionné pour LE LOT N° 4 -ELECTRICITÉ-RÉGULATION- (Base **21 630.00 € HT**) :

	Montant € H.T.	Classement
DAE	20 898.50	1

Après vérification de toutes les pièces constituant les dossiers, le bureau d'études propose d'établir la liste des entreprises retenues ainsi :

Pour le LOT N° 1 (Démantèlement des équipements de CVC), **FB DEMOLITION – 81 Faubourg de Belfort à CERNAY 68700**, pour un montant HT de **6 060.00 €** ;

Pour le LOT N° 2 (Réseau de chaleur), **TP3F – 6 Rue de l'artisanat à BLOTZHEIM 68730**, pour un montant HT de **172 087.62 €** ;

Pour le LOT N° 3 (Chauffage Bâtiments), **MULLER CLIM – 15 Rue de Colmar à HESINGUE 68220**, pour un montant HT de **58 973.22 €** ;

Pour le LOT N° 4 (Electricité-Régulation), **DAE – 5 Rue Bernard Meyer à SOULTZ 68360**, pour un montant HT de **20 898.50 €** ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La réalisation des travaux ;
- De suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis et l'avis des Membres du Conseil municipal et de retenir les entreprises nommées ci-dessus ;
- Autorise le maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint :
  - A notifier à l'entreprise et signer avec elle, l'acte d'engagement,
  - Et en particulier, à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux.

Pour la totalité de ce programme de travaux, le montant est de 258 019.34 € HT.

Par ailleurs, le réseau eau sera refait en intégralité à l'église, par les services de SLA.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 (article 21318) du Budget principal 2024 et un emprunt sera éventuellement contracté.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

#### **4/ Contrat de services forestiers présentés par l'ONF**

Les services de l'ONF proposent d'intervenir dans la parcelle 7 pour des travaux d'abattage et de façonnage. La surface concernée est de 65 m<sup>3</sup>.

L'entrepreneur de travaux forestiers désigné est M. Sébastien MOUGIN – 9 rue de l'étang à 68210 ALTENACH.

Le devis se monte à 1 133.00 € HT

Par ailleurs, il conviendra de reprendre contact avec M. Thomas LEY pour des travaux de martelage envisagés en parcelles 3 et 4.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

## **5/ Projet de préemption, parcelle n° 166 en section 25 (propriété M. BOHL)**

La mairie est propriétaire de la parcelle 167 en section 25 d'une contenance de 37 883 m<sup>2</sup>.  
La parcelle 166 (1 048 m<sup>2</sup>) est actuellement en vente ; la commune souhaite exercer son droit de préemption étant donné qu'elle jouxte la parcelle n° 167.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

## **6/ Informations SLA**

Pas de nouvelles informations durant la période estivale.

Quelques réunions prévues prochainement :

Commission « Eau et assainissement » : le 17 septembre 2024

Commission « Mutualisation » : le 10 octobre 2024

Commission « Habitat » : le 18 octobre 2024

Commission « Santé » : formation prévue sur la qualité de l'air dans les ERP

## **7/ Urbanisme**

Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0019@ (CUa) présenté par Me LANG, notaire à Saint-Louis, pour un terrain au 99 rue Principale, en section n° 27, parcelle n° 70, d'une contenance de 1547 m<sup>2</sup>.

Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0020@ (CUa) présenté par Mme Ariane PELLETIER, pour un terrain au 9 rue de la Fontaine, en section n° 02, parcelle n° 305, d'une contenance de 5035 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0024@ présentée par Mme Marie-Madeleine KLEINHANS, pour un terrain rue de la Fontaine, pour une division en vue de construire deux lots, en section n° 02 parcelle 196 d'une contenance de 13891 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0025@ présentée par M. Benjamin HERBIN, 17 rue de Flaxlanden, pour l'installation d'une clôture pour fermer la cour et la mise en place d'un portail à l'entrée de la cour, en section n° 03 parcelles n° 487 et 488 d'une contenance totale de 501 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0026@ présentée par M. David WANNER, 23 rue de la Fontaine, pour la réalisation d'un abri de jardin en bois, en section n° 02 parcelle n° 371 d'une contenance de 734 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0027@ présentée par la société VD SERVICES, pour un terrain situé au 30 rue de Rantzwiller, pour la pose de panneaux photovoltaïques, en section n° 20 parcelle n° 389 d'une contenance de 1617 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0028 présentée par la société SAS WIIM, pour un terrain situé au 1 rue du Milieu, pour une division en vue de construire, en section n° 02 parcelle n° 82 d'une contenance de 2433 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0029@ présentée par M. Kendhal ALTAY, 99 rue Principale, pour la construction d'un auvent, en section n° 01 parcelle n° 99 d'une contenance de 1553 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0030 présentée par M. Mathieu JUNCKER, 13A rue de Flaxlanden, pour la construction d'une piscine, en section n° 03 parcelle n° 340 d'une contenance de 590 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0031@ présentée par M. Jean-François STIRN, pour un terrain situé au Lieudit Village, pour l'installation d'un hôtel à hirondelles, en section n° 03 parcelle n° 340 d'une contenance de 590 m<sup>2</sup>.

Modification du permis de construire n° PC.068324.23.F0012 M02 présenté par Monsieur Thibault PAYEN, 14 rue des Blés pour le remplacement du garage double par un carport, en section n° 03 – parcelle n° 457 d'une contenance de 726 m<sup>2</sup>.

Permis de construire n° PC.068324.24.F0005 présentée par la société LCI L115, pour un terrain situé rue des Aulnes, pour la construction d'une maison d'habitation, en section n° 02 parcelle 306 d'une contenance de 1402 m<sup>2</sup>.

Permis de construire n° PC.068324.24.F0006 présentée par M. Edouard MURESAN, 30 rue de Rantzwiller, pour la construction d'un abri de jardin, en section n° 20 parcelle 389 d'une contenance de 1616 m<sup>2</sup>.

Permis de construire n° PC.068324.24.F0007 présentée par la société LCI L115, pour un terrain rue des Aulnes, pour la construction d'une maison d'habitation, en section n° 02 parcelle 306 d'une contenance de 1402 m<sup>2</sup>.

*Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.*

## **8/ Travaux**

Aménagement à l'école maternelle : des petits lits ont été construits par notre agent communal. Ce nouvel aménagement permet ainsi de pouvoir accueillir tous les enfants destinés à faire la sieste.

Station de pompage, réfection de la toiture : le matériel nécessaire à la réfection de la toiture de l'ancienne station de pompage a été commandé.

Les travaux sont prévus en semaine 38.

Pour se faire, Thomas, notre agent communal, sera aidé par Jean-Christophe, ancien agent retraité.

Aménagement pour le préau : une rencontre s'est tenue fin juillet pour étudier une solution qui permette l'agrandissement du préau (toiture 2 pans orientation Est-Ouest, hauteur minimum de 4 m, installation de panneaux photovoltaïques).

Nous avons également pris contact avec les services de l'ADAUHR car plusieurs idées ont été soulevées :

- Une extension à l'arrière du préau pour le stockage du matériel communal ;
- L'aménagement de la propriété communale dite « Gesser » en créant une pièce destinée aux agents communaux ; 2 appartements à l'étage ; une extension sous forme de « corps de ferme » pour y installer l'atelier municipal ;
- La transformation de l'atelier communal actuel pour y installer le périscolaire ;

Ces différentes propositions seront à étudier avec le concours de l'ADAUHR et de l'ensemble du Conseil municipal.

Appartement communal au-dessus de l'école : des travaux de rénovation sont en cours pour pouvoir le proposer à la location :

- Mise aux normes en électricité : fait par l'entreprise TEO ELEC ;
- Installation de gaines pour la fibre ;
- Remplacement et pose de fenêtre et porte-fenêtre : intervention de SERBOIS prévue durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre ;
- Intervention du peintre dans quelques jours ;
- Prévoir l'installation d'une petite cuisine équipée.

Des travaux d'électricité seront également réalisés dans le 2<sup>ème</sup> appartement.

Bois : l'entreprise MATHOT interviendra en parcelles 8 et 9 pour du bois à broyer.

Fossé « Gischgraben » : vu avec le Syndicat des cours d'eau du Sundgau Oriental, les embâcles peuvent être enlevées le long du fossé mais nous ne pouvons pas réaliser de curage.

Impasse à hauteur du n° 94 rue principale : le géomètre du Cabinet OSTERMANN est intervenu pour un projet de morcellement destiné à permettre un accès de 6 mètres de large sur l'impasse située à hauteur du n° 94 depuis la rue principale vers le sentier côté Nord-Ouest.

Le document est à la signature.

La commune prend à sa charge les frais de géomètre et la famille GERMAIN aura à sa charge les frais de notaire.

ENEDIS : une réunion s'est tenue le lundi 2 septembre dernier sur le site du 78 rue principale afin de présenter un projet qui consiste à viabiliser quatre parcelles. Des travaux interviendront sur la RD 6 bis au courant du mois d'octobre prochain.

## **9/ Activités des commissions**

Commission « jumelage » : nous avons prévu d'envoyer une invitation à la municipalité de SERRAVALLE DI CHIENZI pour la cérémonie de commémoration du 20 octobre prochain. Nous les contacterons afin de connaître les modalités de leur venue, les dates et le nombre de personnes afin que nous puissions organiser au mieux leur accueil.

Commission « fleurissement du village » : une réunion est prévue le jeudi 19 septembre prochain à 19h30 afin d'établir le palmarès des lauréats suite au passage du jury des maisons fleuries de cet été.

Commission « bulletin municipal » : prévoir d'adresser le courrier aux associations du village, les invitant à nous transmettre dès que possible, l'article à faire paraître dans notre prochaine édition du bulletin communal.

## **10/ Informations / Divers**

Cinéma plein air : la séance du 30 août 2024 s'est parfaitement bien déroulée. La soirée a rencontré un vif succès tant par l'organisation, l'implication des associations que pour la météo qui était très favorable cette année.

La participation a été estimée à 250 participants.

Le bénéfice net se chiffre à 1 080.00 €.

Une réunion est programmée pour le jeudi 19 septembre prochain à 20h00, avec les associations, afin de définir quelle sera l'affectation de cette somme.

L'idée d'acheter des garnitures est soumise ; ce matériel pourra servir aux associations également.

La date retenue pour l'an prochain est le vendredi 29 août 2025, à vos agendas...

Famille HURLER : mise en vente de terrains leur appartenant ; le maire prévoit de les rencontrer le mardi 10 septembre à 14h00.

Projet d'urbanisation : rencontre prévue le mardi 10 septembre à 17h00 sur demande de Mme VAREIGNE de l'enseigne « Terre et développement » qui souhaite présenter un projet d'aménagement sur la propriété sis 9 rue du milieu.

Remerciements : transmis par Mme et M. BISEY à la suite du cadeau qui leur a été remis à l'occasion de leurs anniversaires. Tous deux remercient la municipalité pour tout ce qui est fait dans notre village.

### Prochaines rencontres/réunions :

- Jeudi 19 septembre 2024 : invitation de la Région Grand Est pour une présentation globale des modifications du SRADDET (*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires*) ;
- Vendredi 23 septembre 2024 : invitation de M. le Préfet et M. le recteur de l'Académie de Strasbourg pour une réunion d'information sur la rentrée 2024 ;
- Samedi 28 septembre 2024 : invitation au 35<sup>ème</sup> anniversaire de la Brigade Verte d'Alsace ;
- Les 5 & 6 octobre 2024 : invitation au 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Huningue ;
- Mardi 15 octobre 2024 : réunion collective restauration scolaire Sud Alsace ;
- Mercredi 27 novembre 2024 : réunion du Syndicat mixte des Cours d'Eau du Sundgau oriental ;

## **Tour de table**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 02 minutes  
 La prochaine séance est prévue pour le lundi 14 octobre 2024

**Signature des membres présents :**

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE : <i>Par procuration, Jérôme PRUVOT</i>	Sophie DIENER :	Christian ENTZ : <i>Par procuration, Géraldine SCHURDER</i>
Germain JUNG :  <i>Absent</i>	Pierre MALATRE :	Angélique MARTIN :
Laëtitia NASTASI :  <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT :	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :	Denis WACH :
Céline WALTERSBERGER :		

**Secrétaire de séance**

**Délibérations :**

- N° 1 pour le point 03 :** résultats de l'appel d'offres pour l'extension du réseau de chauffage vers l'église et acceptation des offres ;
- N° 2 pour le point 04 :** contrat de services forestiers présentés par l'ONF ;
- N° 3 pour le point 05 :** projet de préemption, parcelle n°166 en section 25 (propriété de M. BOHL).